

## Annexe web:

### Partie 1

#### Aperçu des travaux en cours

1. La Sous-Division droit et développement (LEGN) réalise différents travaux juridiques visant à aider les membres à renforcer leur législation dans le but d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté.

##### *A. Collaboration avec des parlementaires*

2. LEGN a prêté une assistance technique dans le cadre du deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition qui s'est tenu à Valparaíso (Chili), les 15 et 16 juin 2023. La manifestation était organisée conjointement par le Congrès national et le Gouvernement du Chili. Les parlementaires sont tombés d'accord sur un Pacte parlementaire mondial<sup>1</sup> historique dont l'objectif est de transformer les systèmes agroalimentaires et de promouvoir le droit de chacun à une alimentation adéquate. LEGN a élaboré le projet de Pacte et a contribué à son examen et à l'arrêt du texte définitif. Plus de 200 parlementaires, 15 présidents et vice-présidents de parlements nationaux et régionaux et d'organes parlementaires de 64 pays se sont engagés à œuvrer à une transition vers des systèmes agroalimentaires durables, inclusifs, équitables, résilients et propices à la concrétisation du droit de chacun à une alimentation adéquate.

3. LEGN a apporté son soutien au Parlement panafricain, au Réseau de parlementaires de la CEDEAO sur l'égalité des sexes, l'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire ainsi qu'au réseau parlementaire sous-régional de l'Afrique centrale, ce qui a permis à ces entités de participer efficacement au deuxième Sommet parlementaire mondial afin de faire entendre la voix des parlementaires de la région Afrique lors de cette manifestation mondiale. Le Parlement panafricain s'est dit résolu à continuer de participer à l'action ayant trait aux principales questions et conclusions du deuxième Sommet mondial et a recommandé que le troisième Sommet mondial se tienne en Afrique. En décembre 2022, il a demandé à la FAO de lui prêter un appui technique en vue de l'élaboration de quatre lois types portant sur des domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation dans le cadre de son partenariat actuel: coopératives, égalité des genres, changement climatique et gestion des sols. LEGN a assuré la collaboration avec le Parlement panafricain en présentant des exposés à ses sous-comités chargés de mettre au point des lois types sur l'égalité des genres, le changement climatique et la gestion des sols dans le cadre d'une initiative visant à continuer d'éclairer, renforcer et appuyer les processus législatifs liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. LEGN continue d'aider le Parlement panafricain puisqu'elle s'apprête à lancer et diffuser une loi type sur la sécurité alimentaire et la nutrition et à contribuer à sa transposition au niveau national (voir le document [CCLM 117/5](#)).

4. LEGN a également apporté son appui technique au Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) dans le cadre de l'élaboration de deux lois types consacrées: i) aux coopératives agroalimentaires, et ii) à l'agroécologie. Le 14 juin 2023, la proposition de loi type sur les coopératives agroalimentaires a été présentée officiellement par la FAO aux membres de la Commission du PARLATINO chargée de l'agriculture, lors d'une session formelle tenue à Santiago (Chili).

5. Le dixième Forum du Front parlementaire contre la faim en Amérique Latine et dans les Caraïbes s'est tenu le 14 juin 2023 au Chili, où les législateurs de plus de 10 pays se sont réunis pour renforcer la collaboration régionale et faire face aux difficultés découlant de la pandémie et aux répercussions de la guerre en Ukraine. L'objectif du Forum était de renforcer les efforts menés par le

---

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/3/cc6729fr/cc6729fr.pdf>.

Front parlementaire en promouvant un engagement politique et des politiques efficaces alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). LEGN a fourni une assistance technique et a modéré la présentation des progrès accomplis dans les plans de travail des chapitres nationaux et régionaux du Front parlementaire contre la faim dans la région.

6. En juin 2023, LEGN a élargi son soutien aux groupes sous-régionaux en Afrique et a renforcé les capacités de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est afin de lui permettre de créer un cadre législatif régional consacré à l'élevage.

#### *B. Outil juridique de l'Alliance quadripartite consacré à la résistance aux antimicrobiens*

7. Grâce au financement du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, LEGN a dirigé l'élaboration d'un outil de l'Alliance quadripartite (FAO, Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], Organisation mondiale de la Santé [OMS] et Organisation mondiale de la santé animale [OMSA]) pour l'évaluation de la législation intéressant la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche «Une seule santé» (l'outil d'évaluation). Cet outil offre aux pays un moyen sans équivalent pour évaluer leurs législations nationales dans tous les secteurs concernés par la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre d'une approche «Une seule santé». Cet outil est fondé sur une méthode antérieure de la FAO permettant d'analyser la législation relative à la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, méthode mise au point par LEGN avec le soutien financier du Fonds Fleming du Royaume-Uni. À ce jour, la méthode de la FAO a été mise en œuvre dans 30 pays et trois organisations régionales dans le monde.

8. L'outil d'évaluation est un excellent exemple de collaboration efficace entre plusieurs organismes et d'intégration multisectorielle. Il permet d'analyser les cadres réglementaires relatifs à la gouvernance de la résistance aux antimicrobiens, à la santé humaine, à la sécurité sanitaire des aliments, à la législation vétérinaire, aux pesticides, à la santé des végétaux et à l'environnement. Il a été mis à l'essai dans trois pays, et a été officiellement lancé début septembre 2023.

#### *C. Agriculture familiale*

9. Dans le cadre des efforts mondiaux visant à mettre en œuvre le Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), LEGN a activement encouragé la collaboration interdisciplinaire et a produit des connaissances sur l'utilisation du droit à l'appui de l'agriculture familiale. En s'appuyant sur l'étude juridique 108<sup>2</sup> et la note d'orientation juridique 8<sup>3</sup> publiées récemment et en exploitant les conclusions de manifestations mondiales et régionales et d'exercices de cartographie conduits par des partenaires, LEGN a mené un processus multisectoriel visant à mettre au point une étude juridique qui s'intéresse aux moyens par lesquels le droit peut renforcer les moyens de subsistance des agriculteurs familiaux, et donc soutenir les initiatives en matière de politiques alignées sur les objectifs de la Décennie et les ODD. Le but de l'étude juridique est d'éclairer les décideurs et les praticiens du monde entier, au moyen d'analyses et d'examens des approches législatives, des définitions juridiques et de l'expérience tirée de 21 pays et d'une région, qui représentent de vastes contextes géographiques, socioéconomiques et culturels. Il s'agit d'un effort collaboratif entre LEGN et la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU), qui vise à contribuer à la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en mettant l'accent sur la fourniture d'orientations normatives et stratégiques aux pays et aux autres partenaires, dans le but de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.

---

<sup>2</sup> Vapnek, J. et Boaz, P. 2021. *Legislative and regulatory frameworks for family farming*. Études juridiques de la FAO, n° 108. Rome, FAO.

<sup>3</sup> Blondeau, S. et Korzenszky, A. 2022. *Agriculture familiale*. Note d'orientation juridique 8. Rome, FAO.

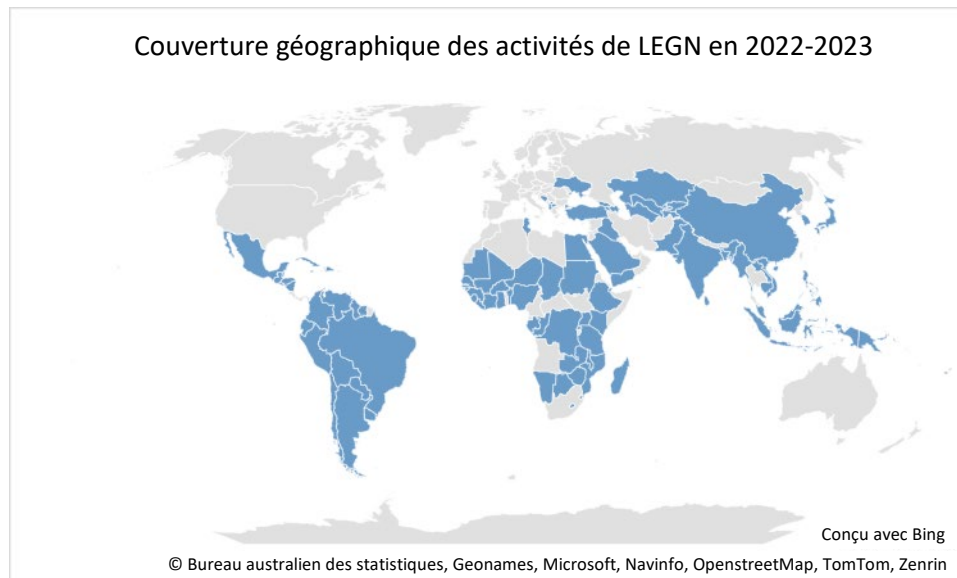
*D. Gestion durable de la faune sauvage*

10. LEGN continue de contribuer au renforcement des cadres institutionnels et juridiques dans les pays de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en participant au Programme de gestion durable de la faune sauvage, qui est financé par l'UE et est à présent entré dans sa seconde phase se terminant en 2029. Cette action consiste à mener des recherches et des analyses globales sur la législation sectorielle portant sur les régimes fonciers, la planification de l'utilisation des terres, l'exploitation de la faune sauvage à des fins de consommation et à d'autres fins, les conflits entre humains et faune sauvage, la production animale, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments. Les résultats, qui ont été communiqués aux interlocuteurs des administrations nationales, ont été déterminants dans la création de profils juridiques des pays, le renforcement des capacités et l'éclairage des processus participatifs de réforme du droit. À partir des conclusions tirées de la Plateforme juridique, LEGN contribue actuellement aux processus de réforme du droit de la faune sauvage/chasse à Madagascar, au Congo, en République démocratique du Congo, au Gabon et au Zimbabwe. Au vu des bons résultats obtenus, l'Union européenne a annoncé qu'un financement supplémentaire serait alloué afin que la Plateforme juridique puisse poursuivre ses travaux, y compris dans de nouveaux pays.

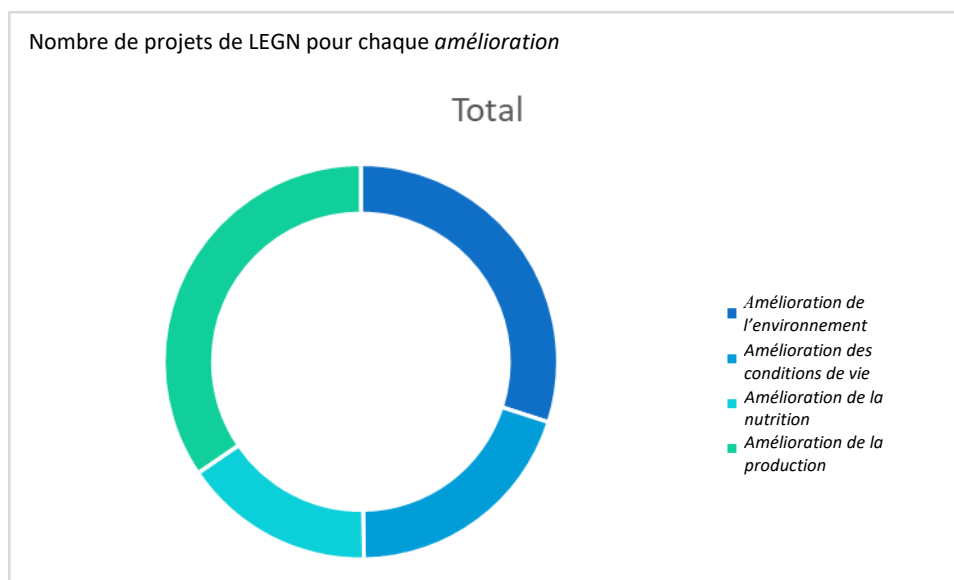
## Partie 2

### Résumé de projets d'appui technique menés actuellement

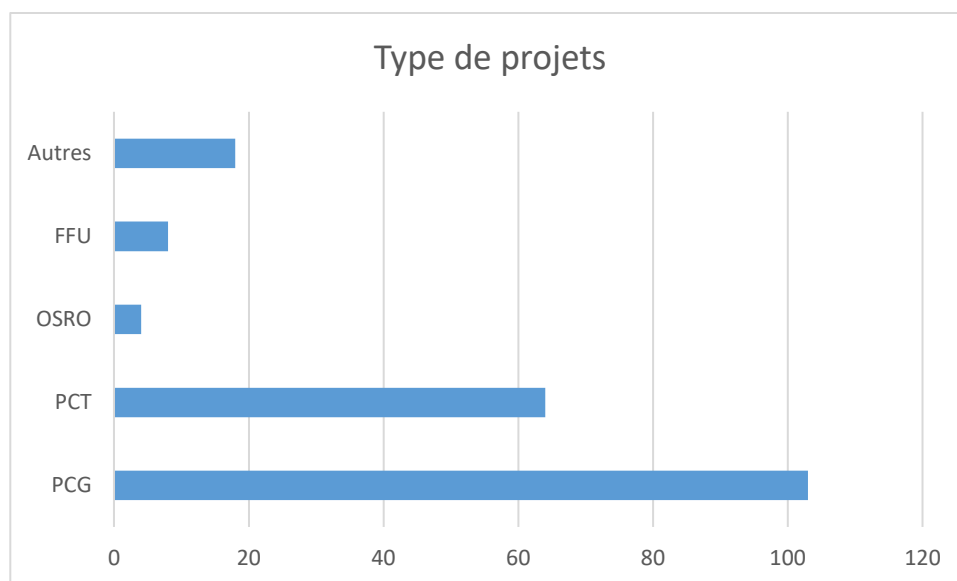
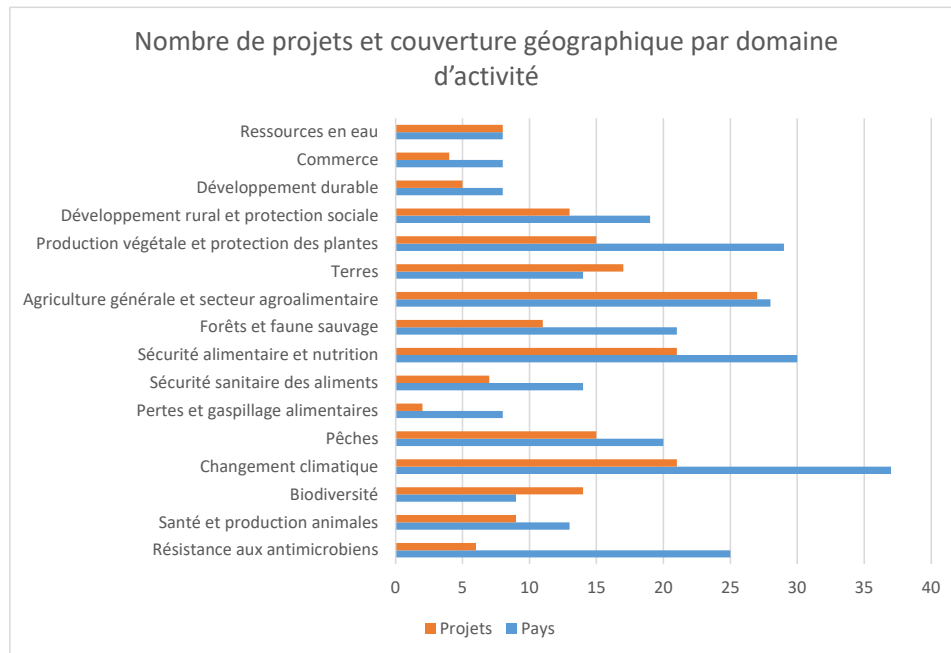
1. D'octobre 2022 à juillet 2023, LEGN a joué un rôle dans 197 projets d'appui technique, dans les pays et régions indiqués ci-dessous.



2. Les travaux de LEGN contribuent au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et aux *quatre améliorations*.



3. Les projets portent sur un grand nombre de domaines techniques faisant partie du mandat de la FAO.



4. Le financement des 197 projets provient du Programme de coopération technique (PCT), du Programme de coopération FAO/gouvernements (PCG), du Fonds fiduciaire unilatéral (FFU) et de plusieurs fonds multipartites ou multiorganisations (Mécanisme multidonateurs flexible [MMF], Fonds fiduciaire multipartenaires, Programme commun des Nations Unies et autres). LEGN a mené des projets à partenaires multiples et a collaboré avec plusieurs organisations intergouvernementales dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets, notamment l'OMS, l'OMSA, le PNUE, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention de Ramsar, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

### Partie 3

#### **Publications d'octobre 2022 à septembre 2023**

1. Arancibia, G., Flores, C. et Cuvi, M. 2023. *El derecho humano al medio ambiente en América Latina y El Caribe, y su relación con la alimentación y la agricultura*. Note d'orientation juridique 11. Rome, FAO. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc6055es>.
2. FAO. 2023. *Legislating to guarantee the rights of rural women in Latin America and the Caribbean*. Note d'orientation juridique pour les parlementaires de la région Amérique latine et Caraïbes, N° 8. FAO (version en anglais) <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb7926en>.
3. Kenney, N. et Vidar, M. 2023. *Legislating for impact – Scaling up the use of temporary special measures for de facto gender equality in agrifood systems*. Note d'orientation juridique 10. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc4856en>.
4. Pasarín, V. et Viinikainen, T. 2022. *Enabling a legal environment for the prevention and reduction of food loss and waste*. Note d'orientation juridique 9. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc2278en>.
5. FAO. 2023. *Strengthening regulatory frameworks for sustainable school food and nutrition in Kyrgyzstan*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc6744en>.

#### Publications de partenaires

6. Cuvi-Rodríguez, M. 2022. El derecho a la alimentación: Aportes para la nueva Constitución de Chile in Rev. chil. nutr. Vol. 49 supl.1 Santiago. Juin 2022. «CONVERSATORIO POLÍTICO CONSTITUCIONAL». <http://orcid.org/0000-0002-9739-686X>. ©FAO 2021.
7. de Andrade Correa, F. et Jansen, L.J.M. 2022. *Climate change and tenure rights: Interlinked challenges in Cambodia – Policy brief*. Rome. FAO. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cb8144en>.
8. de Andrade Correa, F. et Jansen, L.J.M. 2022. *Climate change and tenure rights: Interlinked challenges in Lao People's Democratic Republic – Policy brief*. Rome. FAO. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cb8145en>.
9. de Andrade Correa, F. et Jansen, L.J.M. 2022. *Climate change and tenure rights: Interlinked challenges in Myanmar – Policy brief*. Rome. FAO. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cb8148en>.
10. de Andrade Correa, F. et Jansen, L.J.M. 2022. *Climate change and tenure rights: Interlinked challenges in Viet Nam – Policy brief*. Rome FAO. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cb8146en>.
11. FAO. 2022. *La Ley Orgánica de Alimentación Escolar de Ecuador y su Reglamento General. Información resumida sobre una ley que garantiza el derecho a la alimentación adecuada y la nutrición de niños, niñas y adolescentes en el Sistema Nacional de Educación*. FAO. Quito. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc3389es>.
12. FAO, ABC/MRE et FNDE/MEC. 2023. *Marcos normativos para una alimentación escolar sostenible – Un diálogo a partir del escenario de América Latina y el Caribe*. Brasília. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc6140es>.
13. FAO et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). 2022. *Guide technique sur l'intégration des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la*

*désertification et la neutralité en matière de dégradation des terres*. FAO, Rome et CNULCD, Bonn.  
<https://doi.org/10.4060/cb9656fr>.

14. Jansen, L. 2022. *Climate change and tenure rights: Interlinked challenges in China – Policy brief*. Rome. FAO. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cb8147en>.

15. Pinto Ferreira, J; Battaglia, D; Dorado Garcia, A; Tempelman, K; Bullon, C; Motriuc, N; Caudell, M; Cahill, S; Song, J; Lejeune, J. 2022. *Achieving Antimicrobial Stewardship on the Global Scale: Challenges and Opportunities*, *Microorganisms* 2022, 10(8), 1599.  
<https://doi.org/10.3390/microorganisms10081599>. ©FAO 2022.